

qu'il reste en place. Après un long débat de procédure, et malgré l'espoir du Canada et de plusieurs autres délégations que la question se règle par consensus, M. Amerasinghe fut réélu par un vote.

La Conférence a ensuite porté son attention sur la procédure des négociations et de révision du texte de négociation. Il a été décidé que toute modification apportée au Texte de négociation composite officieux (TNCO) devrait résulter des négociations elles-mêmes et non pas être apportée sur l'initiative d'une seule personne, qu'il s'agisse du Président de la Conférence ou du président d'une commission, et devrait recevoir un appui étendu et substantiel en plénière et améliorer sensiblement les chances d'aboutir à un consensus. Il a été aussi décidé que le TNCO serait révisé par une équipe composée du Président de la Conférence, des présidents des trois grandes commissions, du président du comité de rédaction, et du rapporteur-général. Pour tenter de résoudre les questions les plus controversées, sept groupes de négociations restreints, mais ouverts à la participation de toutes les délégations ont été constitués.

Première Commission: exploitation des fonds marins

En ce qui concerne les fonds marins, on peut dire que les résultats obtenus par la Première Commission sont modestes en termes de consensus sur des points précis, mais demeurent assez encourageants si l'on considère la portée et l'intensité des négociations menées sur un éventail de textes détaillés traitant de l'exploitation des fonds marins. Au niveau politique, le principal problème demeure l'écart rigide qui sépare les positions adoptées par la Communauté européenne et par le Groupe des 77 sur les questions de fond. La délégation du Canada a vivement insisté sur l'importance du maintien du processus de négociation du droit de la mer qui s'est montré si efficace jusqu'à présent et a fait ressortir les conséquences néfastes d'un éventuel échec de la Conférence et de la non-conclusion d'un traité sur le droit de la mer du point de vue des relations nord-sud d'abord, puis de la communauté internationale dans son ensemble.

A Genève, les discussions se sont poursuivies sur trois problèmes: le régime d'exploration et d'exploitation des fonds marins et la politique des ressources, l'organisation financière de l'Autorité internationale des fonds marins et de l'Entreprise, et les organes de cette Autorité. L'événement le plus important de cette première étape a été, du point de vue canadien, la conclusion d'un accord "ad referendum" entre les délégations du Canada et des Etats-Unis d'Amérique sur une formule de plafonnement de la production du nickel des fonds marins. Incluse dans le rapport final de cette